

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUTEE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 025 GRAND CHAMBORD

Bases exonérées sur délibération : 431 097
 Pas de plafonnement institué : >>>>>>>
 Coefficient : >>>>>>>
 Bases définitives de l'année précédente : 6 639 320
 Bases prévisionnelles d'imposition : 6 740 074

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
01 BRACIEUX	863 749	16,29 %	140 676
02 HUISSEAU SUR COSSON	1 332 843	19,48 %	259 635
03 MONTLIVAUT	729 114	20,64 %	150 717
04 MONT PRES CHAMBORD	2 086 413	17,51 %	365 278
05 TOUR EN SOLOGNE	631 195	18,47 %	116 557
06 SAINT CLAUDE DE DIRAY	1 096 760	17,68 %	193 935

A BLOIS, le 14 mars 2016
 Le Directeur Départemental des Finances Publiques,
 LE BUHAN CHRISTIAN

A , le
 Le Préfet,

A Bracieux , le 14/04/2016
 Le Président,

Le Président
 Gilles CLEMENT



Envoyé en préfecture le 20/04/2016
 Reçu en préfecture le 23/04/2016
 Affiché le
 ID : 041-24410098-20160317-100022-2016-DE



ETAT ANNEXE DETAILLE SUR LES BASES PREVISIONNELLES PAR ZONE INTERCOMMUNALE DE PERCEPTION

III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 025 GRAND CHAMBORD

1259 TEOM - I

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
01 BRACIEUX	025 BRACIEUX	P	863 749
02 HUISSEAU SUR COSSON	104 HUISSEAU-SUR-COSSON	P	332 843
03 MONTLIVAUT	148 MONTLIVAUT	P	729 114
04 MONT PRES CHAMBORD	150 MONT-PRES-CHAMBORD	P	086 413
05 TOUR EN SOLOGNE	262 TOUR-EN-SOLOGNE	P	631 195
06 SAINT CLAUDE DE DIRAY	204 SAINT-CLAUDE-DE-DIRAY	P	1 096 760

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE PERCUE PAR L'EPCI EN LIEU ET PLACE D'UN SYNDICAT MIXTE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 025 GRAND CHAMBORD

POUR LE SYNDICAT : 136 SIEOM DE MER

Bases exonérées sur délibération : 301 980
 Pas de plafonnement institué : >>>>>>>
 Coefficient : >>>>>>>
 Bases définitives de l'année précédente : 6 208 713
 Bases prévisionnelles d'imposition : 6 354 307

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
04 BAUZY	185 419	13,59 %	25 195,52
08 CHAMBORD	74 561	11,56 %	8 619,52
12 COURMEMIN	334 745	13,66 %	45 666,88
13 CROUY SUR COSSON	374 585	12,57 %	47 075,84
16 FONTAINES EN SOLOGNE	431 139	13,36 %	57 601,60
19 LA FERTE SAINT CYR	783 630	12,43 %	97 384,00
25 MASLIVES	370 199	17,28 %	63 983,36
30 NEUVY	264 924	10,95 %	29 008,00
34 SAINT DYE SUR LOIRE	772 018	12,97 %	100 119,04

Envoyé en préfecture le 20/04/2016
 Reçu en préfecture le 20/04/2016
 Affiché le

 ID : 041-24470798-20160411-041_022_2016-DE

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE PERCUE PAR L'EPCI EN LIEU ET PLACE D'UN SYNDICAT MIXTE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 025 GRAND CHAMBORD

POUR LE SYNDICAT : 136 SIEOM DE MER

Bases exonérées sur délibération : 301 980
 Pas de plafonnement institué : >>>>>>
 Coefficient : >>>>>>
 Bases définitives de l'année précédente : 6 208 713
 Bases prévisionnelles d'imposition : 6 354 307

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE


ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
37 SAINT LAURENT NOUAN	2 506 788	14,93 %	374 286,08
43 THOURY	256 299	14,94 %	38 290,56

A BLOIS, le 14 mars 2016
 Le Directeur Départemental des Finances Publiques,
 LE BUHAN CHRISTIAN

A , le
 Le Préfet,

A Bracieux , le 14/04/16
 Le Président,

Le Président
 Gilles CLEMENT



Envoyé en préfecture le 20/04/2016
 Préfecture le 20/04/2016
 ID: 2021-2454 00798-20160411-041_022_2016-DE

III - COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUITE DE COMMUNES : 025 GRAND CHAMBORD

1259 TEOM - P

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
04 BAUZY	013 BAUZY	P	185 419
08 CHAMBORD	034 CHAMBORD	P	74 561
12 COURMEMIN	068 COURMEMIN	P	334 745
13 CROUY SUR COSSON	071 CROUY-SUR-COSSON	P	374 585
16 FONTAINES EN SOLOGNE	086 FONTAINES-EN-SOLOGNE	P	431 139
19 LA FERTE SAINT CYR	085 LA-FERTE-SAINT-CYR	P	783 630
25 MASLIVES	129 MASLIVES	P	370 199
30 NEUVY	160 NEUVY	P	264 924
34 SAINT DYE SUR LOIRE	207 SAINT-DYE-SUR-LOIRE	P	772 018
37 SAINT LAURENT NOUAN	220 SAINT-LAURENT-NOUAN	P	2 506 788
43 THOURY	260 THOURY	P	256 299